

BUDGET GENERAL 2023

Conseil Communautaire du 14 avril 2023

Du fait, en 2022, d'écritures comptables entre budget général et budgets annexes et du passage, en 2023, à la M57, les comparaisons entre les exercices 2022 et 2023 ne sont pas facilitées.

Par exemple avec la M57, le chapitre D022 des dépenses imprévues n'existe plus alors qu'au B.P. 2022, 250K€ y avaient été inscrits ; de la même manière, l'article 678 « autres charges exceptionnelles » du chapitre D067 est supprimé ; en 2022, il comptabilisait 2.367K€ à caractère de réserve.

Ces modifications entraînent d'ailleurs un travail exigeant pour les agents que je veux, sincèrement, remercier d'autant que nous avons, comme tous les ans, reçu tardivement les montants de plusieurs dotations de l'Etat.

Pour autant, je tiens à rappeler les bonnes relations que nous avons avec les services de la Trésorerie.

Je reviendrais sur les grands équilibres financiers et sur la traduction budgétaire des principales orientations que nous avons débattues lors du dernier Conseil communautaire.

Jannick NIEL dont chacun apprécie le travail complètera votre information qui bénéficie déjà d'une note très détaillée – préparée par les services – et qui vous a été adressée.

Le B.P. 2023 s'équilibre à :

- **17.242.292€14 en fonctionnement** (15.796.218€),
- **17.543.245€63 en investissement** (10.058.930€).

Ce B.P. permet de poursuivre des actions au **service de la population**, en **soutien des communes** mais aussi pour le **développement et la promotion de notre territoire**.

Cela se traduit par des crédits inscrits dans bien des domaines du quotidien de nos concitoyens et en faveur des forces vives – économique, sociale et associative -.

Il se caractérise par **9 critères majeurs** :

- **Pas d'augmentation des taux des impôts locaux,**
- **Une progression dynamique des bases fiscales,**
- **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées,**
- **Des recettes de fonctionnement importantes,**
- **3.336K€ de virement à la section d'investissement,**
- **4.705K€ de résultats de fonctionnement antérieurs reportés,**
- **11.810K€ pour les principales dépenses d'équipement,**
- **450K€ d'autorisation de programme pour les fonds de concours aux communes,**
- **650K€ de recettes économiques autres que fiscales (loyers 310K€, Vtes 340K€).**

A) FONCTIONNEMENT

1) Pas d'augmentation des taux des impôts locaux

Sur les **21 dernières années**, de 2003 à 2023, les taux du **foncier bâti et du non bâti** n'ont été **revalorisés que 2 fois**, en 2018 et 2021, et encore de façon **très modérée**.

Outre le fait d'être **stables**, nos taux sont **faibles en comparaison des taux moyens départementaux, régionaux et nationaux – voir ci-dessous** -. En outre, par rapport à 7 autres CC du département proches et/ou comparables à l'H.S., nous sommes la CC qui applique les taux parmi les plus bas (référence 2021).

En T.F.B., la moyenne est de **3,75%**, **l'H.S. est à 2,61%**, (3,30%, 3,14% et 3,40%)

En T.F.N.B., la moyenne est de **6,02%**, **l'H.S. est à 4,32%**, (6,55%, 5,82% et 8,29%)

En T.H., la moyenne est de 8,90%, **la moins élevée est celle de l'H.S. à 3,68%** (8,43%, 8,92% et 8,32%).

Quant à notre taux de **Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) à 20,98%**, **il est sans changement depuis 2017**, année d'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.).

La **moyenne de l'échantillon** des CC du département est de **23,61%**, la C.F.E. **la moins élevée est celle de l'H.S. à 20,98%** et la plus forte est de 25,91% (23,73%, 24,45% et 25,42%).

Si l'on appliquait aux bases de l'Huisne Sarthoise, le taux moyen des CC de l'échantillon, on obtiendrait un **gain de recettes fiscales de 975.251€**.

Taxes	bases 2023	taux H.S.	produits H.S.	taux moyen	produits
Taxe foncière bâtie	33 524 000 €	2,61%	874 976 €	3,75%	1 257 150 €
Taxe foncière non bâtie	3 372 000 €	4,32%	145 670 €	6,02%	202 994 €
Taxe habitation	3 042 058 €	3,68%	111 948 €	8,90%	270 743 €
C.F.E	14 333 000 €	20,98%	3 007 063 €	23,61%	3 384 021 €
Total	54 271 058 €		4 139 658 €		5 114 909 €
Ecart / Huisne sarthoise					975 251 €

Enfin, une revalorisation limitée à 1% de nos taux aurait généré, en 2023, une **recette fiscale supplémentaire de 41.397€**.

Taxes	bases 2023	taux H.S.	produits H.S.	taux + 1%	produits
Taxe foncière bâtie	33 524 000 €	2,61%	874 976 €	2,64%	883 726 €
Taxe foncière non bâtie	3 372 000 €	4,32%	145 670 €	4,36%	147 127 €
Taxe habitation	3 042 058 €	3,68%	111 948 €	3,72%	113 067 €
C.F.E	14 333 000 €	20,98%	3 007 063 €	21,19%	3 037 134 €
Total	54 271 058 €		4 139 658 €		4 181 055 €
Ecart / Huisne sarthoise					41 397 €

Par rapport aux moyennes départementale et régionale les écarts sont, également, très importants

Taxes	bases 2023	taux H.S.	produits H.S.	taux Dép.	produit Dép.
Taxe foncière bâtie	33 524 000 €	2,61%	874 976 €	3,30%	1 106 292 €
Taxe foncière non bâtie	3 372 000 €	4,32%	145 670 €	6,55%	220 866 €
Taxe habitation	3 042 058 €	3,68%	111 948 €	8,43%	256 445 €
C.F.E	14 333 000 €	20,98%	3 007 063 €	23,73%	3 401 221 €
Total	54 271 058 €		4 139 658 €		4 984 824 €
Ecart / Huisne sarthoise					845 166 €

Taxes	bases 2023	taux H.S.	produits H.S.	taux Rég	produit Rég
Taxe foncière bâtie	33 524 000 €	2,61%	874 976 €	3,14%	1 052 654 €
Taxe foncière non bâtie	3 372 000 €	4,32%	145 670 €	5,82%	196 250 €
Taxe habitation	3 042 058 €	3,68%	111 948 €	8,92%	271 352 €
C.F.E	14 333 000 €	20,98%	3 007 063 €	24,45%	3 504 419 €
Total	54 271 058 €		4 139 658 €		5 024 674 €
Ecart / Huisne sarthoise					885 016 €

2) Une progression dynamique des bases

Nos bases restent dynamiques, **elles progressent significativement de 3.115.521€, soit au total + 6,09%**.

Taxes	bases 2022	bases 2023	écarts	%
Taxe foncière bâtie	31 358 949 €	33 524 000 €	2 165 051 €	6,90%
Taxe foncière non bâtie	3 158 349 €	3 372 000 €	213 651 €	6,76%
Taxe habitation	2 840 390 €	3 042 058 €	201 668 €	7,10%
C.F.E	13 797 849 €	14 333 000 €	535 151 €	3,88%
Total	51 155 537 €	54 271 058 €	3 115 521 €	6,09%

3) Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Elles doivent, en effet, être corrigées de 12.981K€, soit de plus de 75%, qui comptabilisent :

- **6.097.094€** d'attributions de compensation reversées aux communes (Chapitre D014, art 739211),
- **3.336.244€** de virement à la section d'investissement pour limiter d'autant le recours à l'emprunt (Chapitre D023),
- **1.268.579€** de dotation aux amortissements (Chapitre D042),
- **2.278.515€** correspondant à une réserve liée aux bons résultats des exercices antérieurs (art 65888 chapitre D65).

Pour autant, les prévisions 2023 tiennent, évidemment, compte d'une **inflation générale** et de **surcoûts** – subis ou décidés - **identifiés** sur les **énergies** (+ 52K€ art 60612 et 60621), les **charges de personnel** et les **frais financiers**.

a) Des charges de personnel et frais assimilés faibles

Nos charges de personnel, ramené à l'habitant, sont de **31€** quand les **moyennes régionale et nationale des CC sont respectivement de 154 et 133€**.

Hors Le Mans métropole, la **moyenne en Sarthe** est de **139€**. Sur les 15 CC du département, l'H.S. à **31€** a les charges de personnel **les plus faibles** et très nettement si on les compare à celles de la CC qui a les 2^{ème} plus faibles charges de personnel après l'H.S. mais à **59€**.

Le **pourcentage des charges de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement** est pour l'H.S. de **11%11** contre **37%20** pour la moyenne des CC du département ; le 2^{ème} **pourcentage le plus faible** après l'H.S. est à **19%50**.

Enfin, en cumul sur la période 2016/2021, la **CCHS** est à **161€** de charges de personnel par habitant quand la **moyenne des CC du département** est à **724€**, soit **4,5 fois plus**.

b) Des dépenses anticipées pour de futures actions

Ce B.P. prévoit, aussi, des crédits (52.000€ art 617, chapitre D011) pour des **études importantes** qui s'imposent à nous en prévision des **transferts de compétences eau et assainissement** ou

bien que nous avons décidées en vue de la **gestion du centre aquatique** mais aussi pour des **groupements de commandes assurances et énergies**.

Il comptabilise, également, des crédits pour le **suivi et l'animation du « guichet unique de l'habitat »**, soit **119.724€** (AE 600K€ période 2023/2027).

c) Des participation, contributions et subventions confirmées

- **540.990€** de **participation au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe** (art 6553). Cela ne représente que **18€45 par habitant** pour assurer la sécurité des personnes et des biens 24H/24 et 365 jours par an,
- **254.000€** de **participation au budget annexe des ordures ménagères** (art 6521), contre 380.000€ en 2022 conformément à l'orientation validée lors du DOB. Cette participation limite le montant payé par les habitants bénéficiaires de ce service.
- **200.542€** pour le **tourisme** (Perche Sarthois, Office du Tourisme), **130.000€** pour la **culture** (la Laverie et le Festival de la Chéronne), **87.411€** pour l'**enfance et la jeunesse** (Réseau Petite Enfance et Mission Locale),
- **70.011€** au titre de l'**environnement** pour différents syndicats et **100.426€** pour l'**aménagement du territoire** (35.643€, 46.927€, 12.154€ et 5.702€ respectivement pour le Schéma de Cohérence Territoriale, le SMGV, le SMANS, l'équilibre du budget annexe urbanisme).

Conformément au DOB la participation au budget annexe de l'urbanisme passe de **58K€ à moins de 6K€** compte tenu d'un montant de 4€25/habitant pour les communes non membres et de 4€05 pour les communes membres (contre 2€70 en 2022 et 1€35 en 2021).

Enfin, **81.108€ sont inscrits** pour l'**économie** pour le programme territoire d'industrie, l'opération installation/transmission en agriculture, le budget de la ZI des Ajeux et l'association Initiative Sarthe ainsi que **2.079€** pour la subvention à Le Flore Habitat et l'opération HTH.

Au total, ces crédits représentent **1.249K€** soit un montant supérieur au total des **charges de personnel et frais assimilés** qui s'élèvent à **1.210K€** (Chapitre D012).

4) Des recettes de fonctionnement importantes

Elles sont constituées, outre le montant important **des résultats antérieurs reportés** de **4.705K€**, soit 27,29% des recettes totales, de deux ressources principales :

- D'une part **9.892K€ d'impôts et taxes** (Chapitre R73) qui représentent **57,37% du total des recettes** dont plus de 42%, soit **4.193K€ de fiscalité TH, FB, FNB et CFE** (art 73111) pour lesquelles notre Conseil vote les taux.
- D'autre part **1.578K€ de dotations, subventions et participations**, soit 9,15% du total des recettes, dont **Dotations Globales de Fonctionnement** :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation d'intercommunalité	238 245 €	261 369 €	286 491 €	314 675 €	345 406 €	349 577 €
Dotation de compensation	1 090 687 €	1 065 644 €	1 046 161 €	1 025 557 €	1 003 061 €	997 237 €
TOTAL DGF	1 328 932 €	1 327 013 €	1 332 652 €	1 340 232 €	1 348 467 €	1 346 814 €

Réunis ces trois chapitres s'élèvent à **16.175K€ soit 93,81%** des recettes de fonctionnement.

1 INVESTISSEMENT

1) **Des dépenses** dont certaines doivent être neutralisées, comme :

- 1.031K€ (chapitre D001) de report de l'exercice 2022,
- 2.998K€ (chapitre D27) correspondant à des avances pour les budgets annexes des Z.I.

Le remboursement de la dette en capital en 2023 s'élève à 867K€, contre 710K€ en 2022 (Chapitre D16, art 1641).

Parmi les **principales dépenses d'équipement**, soit **11.810K€**, on peut citer :

- **9.500K€ pour le centre aquatique** (op 4118 chapitres D23),
- **919K€** au titre des **fonds de concours au profit des communes** (chapitre D204),
- **457K€** pour l'**économie** dont 175K€ au titre de provisions foncières, 172€ pour des travaux immobiliers, 90K€ pour de la voirie et 20K€ pour une étude sur la construction d'un bâtiment blanc,
- **332K€** pour la politique en faveur de l'**amélioration du logement** des plus fragiles de nos concitoyens (OPAH chapitre D204),
- **251K€** au titre de travaux dans le bâtiment acheté à proximité de la Laverie destiné à la fois à l'opération Micro Folies et au Réseau Petite Enfance,
- **184K€** pour des participations au financement des **centres de secours de Montmirail/Grééz-sur-Roc et de Tuffé Val de la Chéronne** (chapitre D204),
- **167K€ pour l'environnement et les économies d'énergies**,

Réunies ces opérations représentent **67,32% des dépenses d'investissement**

2) **Des recettes équilibrées**

Les quatre principales représentent **15.473K€**, soit **88,20% des recettes totales**, dont :

- **3.336K€** (chapitre R021) de **virement de la section de fonctionnement**,
- **1.570K€** (chapitre R10) de **FCTVA**,
- **3.567K€** (chapitre R13) de **subvention dont 3.455K€ pour le Centre aquatique**,
- **7.000K€ d'emprunt** pour le centre aquatique.

Pour mémoire, l'encours global de la dette – **uniquement à taux fixe** - était au 1^{er} janvier 2023 de **5.013M€** dont 2,830M€ au titre du budget général et la **dette par habitant** était de **171€**.

Sur ces 2,830M€, **795K€ soit 28%** correspondent à des **emprunts sur des bâtiments industriels** qui sont, à ce jour, soit loué soit en location-vente.

Pour conclure, en **2023** ce sont **28 actions principales** qui seront préparées, engagées, suivies ou bien terminées et cela dans **11 grands domaines de compétence**.

J'ajouterai **une 29^{ème} action** sur **la santé** dont nous avons déjà débattu en Conférence des maires et en Bureau ; nous y reviendrons prochainement.

Notre situation financière est saine et nos équilibres budgétaires largement présentés en DOB nous permettent de porter ces 29 ambitions pour la population de l'H.S.

Cela est possible grâce aux différents secteurs de l'économie qui sont bien présents sur l'H.S. Nous devons continuer à les enrichir en facilitant la croissance d'entreprises existantes et en favorisant l'implantation de nouvelles activités.

Mais, il faut prendre garde à ne pas décevoir les investisseurs qui sont très sensibles au climat de confiance que nous avons su créer.

Cela est d'autant plus nécessaire dans un environnement international compliqué qui, évidemment, a des répercussions sur nos économies locales.

Cependant ce contexte peut, également, être sources d'opportunités dans les domaines des économies d'énergies ou bien d'énergies renouvelables comme dans ceux d'activités industrielles à relocaliser ou bien d'installations pour la sécurité numérique et d'autres encore.

Faisons en sorte de les saisir, sans à priori, comme nous l'avons toujours fait, notamment, d'abord aux Ajeux puis sur le Coutier.

Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Modifications du PLUI - Finalisation de l'AVAP La Ferté-Bernard - Déclaration de projet PAPREC - Règlement Local de Publicité Intercommunal
Développement économique et attractivité	<ul style="list-style-type: none"> - Perche Emeraude - Territoire d'industrie - Zone d'activité du Coutier : Travaux préparatoires à l'implantation d'entreprises - Travaux sur les bâtiments économiques - Travaux divers sur les zones d'activité
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Opération pilote transmission en agriculture
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Guichet habitat - Habitat Temporaire chez l'Habitant - Provision pour travaux en matière d'habitat insalubre
Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> - Etude de mise en accessibilité de la gare de La Ferté-Bernard - Covoiturage
Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Convention Territoriale Globale - France Services - Déménagement du Relais Petite Enfance de La Ferté-Bernard - Relais Petite Enfance de Tuffé Val de la Chéronne : chauffage - Dispositif de prêt de matériel aux assistantes maternelles
Sport et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Centre aquatique - Salles de sport de Tuffé Val de la Chéronne et Le Luart
Tourisme et culture	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du bâtiment rue du Moulin à Tan à La Ferté-Bernard - Centre culturel de La Laverie : implantation d'une micro-folie - Office de tourisme : feuille de route et convention triennale
Secours/incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux travaux des SDIS de Montmirail et Tuffé Val de la Chéronne (solde des opérations)
Eau et assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation du transfert des compétences eau et assainissement
Solidarité intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de concours aux communes

